



# Dessinons

un avenir

qui a du sens



## DOSSIER DE PRESSE

**Séminaire public de concertation  
Phase 2 - Stratégie  
Plan Déplacements et Plan Climat**

**03 juillet 2018 à 14h30  
Aux Forges de Pyrène à Montgailhard**

*Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège*



## **PROGRAMME DU SEMINAIRE PUBLIC DE RESTITUTION DE LA STRATEGIE ETUDES PLAN CLIMAT / PLAN DEPLACEMENTS**

**Mardi 03 juillet 2018**  
**Espace Guy Destrem – Forges de Pyrène**  
**Montgailhard**

<b>Heure</b>	<b>Présentation</b>
<b>14h30</b>	<b>Accueil des participants</b>
<b>14h45 – 14h50</b>	<b>Introduction conjointe par Messieurs MARETTE et MUÑOZ :</b> Quelle dimension politique entoure la phase de stratégie de ces deux études ?
<b>14h50 - 15h00</b>	Présentation conjointe du contexte des deux études par les deux chargés de mission du Syndicat de SCoT
<b>15h00 – 15h40</b>	<b>Session Plan Climat par le Syndicat de SCoT</b>
<b>15h40 - 15h55</b>	Temps d'échanges avec la salle
<b>15h55 – 16h35</b>	<b>Session Plan Mobilités par l'AUA/T</b>
<b>16h35 – 16h50</b>	Temps d'échanges avec la salle
<b>16h50 – 16h55</b>	<b>Clôture et remerciements</b> par Jean-Luc Rouan, vice-président du syndicat du SCoT Vallée de l'Ariège.



---

## DOSSIER DE PRESSE

### Le Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET) à visée Territoire à Energie POSitive (TEPOS)

*Vallée de l'Ariège : dessiner un avenir qui a du sens*

---

#### **Rappel du contexte de l'étude PCAET**

Cette étude s'inscrit dans le prolongement du projet SCoT Grenelle de la Vallée de l'Ariège au travers notamment d'une politique énergétique ambitieuse. Dans le cadre réglementaire instauré par la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent se doter d'un Plan Climat-Air-Energie Territorial au 31 décembre 2018. Sur le territoire du Syndicat mixte du SCoT de la Vallée de l'Ariège, c'est le cas de la Communauté de commune des Portes d'Ariège-Pyrénées et de la Communauté d'agglomération Pays Foix-Varilhes. La Communauté de communes du Pays de Tarascon s'est quant à elle associée de manière volontaire à la démarche. L'élaboration de ce **document-cadre Plan Climat** est donc mutualisée pour ces trois intercommunalités-membres et portée par le Syndicat du SCoT. Cette démarche a par ailleurs été rendue possible grâce aux concours techniques et financiers de l'ADEME Occitanie, de l'Europe via le programme LEADER, du Conseil départemental de l'Ariège, du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ariège, et du Parc naturel régional des Pyrénées ariégeoises.

#### **Périmètre, objectifs et enjeux de l'étude**

Sur le périmètre d'actions du Syndicat du SCoT de la Vallée de l'Ariège, la démarche mutualisée Plan Climat permet donc d'**assurer une transition énergétique et climatique en Vallée de l'Ariège qui soit la plus efficace possible.**

Ce premier Plan Climat permettra d'intégrer les enjeux climat, air et énergie dans les futures orientations politiques et dans l'aménagement du territoire. L'étude traitera entre autres de la lutte contre le changement climatique et des actions à mettre œuvre pour s'y adapter, de la maîtrise de l'énergie, de la réduction des émissions de gaz à effet de serre ou encore du développement des énergies renouvelables. Le Plan Climat Vallée de l'Ariège est également à visée **territoire à énergie positive en 2050** : toutes nos consommations énergétiques devront être couvertes par des énergies renouvelables à cette échéance. Les deux leviers à actionner pour parvenir à cet objectif sont de réduire les consommations et de développer les énergies renouvelables. Cet objectif va contribuer à la démarche de la région Occitanie qui souhaite devenir la première région à énergie positive d'Europe en 2050.

Pour les six prochaines années du Plan Climat Vallée de l'Ariège, il conviendra de mettre en œuvre les actions, d'en assurer leur suivi et leur évaluation en vue de la révision. C'est pour cela que les élus du territoire de la Vallée de l'Ariège souhaitent se mobiliser pour élaborer une stratégie politique en matière de climat, d'air et d'énergie qui soit à la fois adaptée au territoire, pragmatique et réalisable.

Cette étude, les élus du SCoT l'ont souhaité transparente, ouverte aux réflexions de chacun. Ils ont souhaité qu'elle trouve un relais auprès des partenaires institutionnels et associatifs. En effet, à chaque phase de son élaboration, on doit pouvoir vérifier la faisabilité des orientations proposées et définir collectivement les actions à mettre en œuvre.

## Réalisation et calendrier de mise en œuvre

L'étude Plan Climat s'articule autour de trois grandes phases que sont :

- la réalisation d'un *Diagnostic* concernant l'état des lieux énergétique, climatique et atmosphérique du territoire (octobre 2017 à avril 2018), en consultation auprès des partenaires de la démarche jusqu'au 29 juin,
- l'élaboration d'une *Stratégie territoriale* permettant de répondre aux enjeux du territoire identifiés dans le diagnostic, pour établir des axes politiques (avril 2018 à juillet 2018)
- la définition d'un *Programme d'actions* pragmatique, réaliste et finançable (juillet 2018 à octobre 2018).

Les élus souhaitent ensuite mettre en œuvre les premières actions dès le printemps 2019, lorsque le document-cadre PCAET sera approuvé.



Le séminaire public de concertation du **mardi 03 juillet 2018** intervient au cours de la phase de définition de la stratégie territoriale. C'est au cours de cette phase charnière que vont être définies les pré-orientations politiques qui conduiront à la définition d'un plan d'actions climat-air-énergie. Ces actions seront ensuite portées par les intercommunalités membres du Syndicat de SCoT, accompagnées par les partenaires locaux dont les compétences seront en lien avec les sujets abordés. Pour cela, la gouvernance locale doit être élaborée afin de repérer les potentiels porteurs d'actions du territoire. C'est là tout l'intérêt du mot « territorial » dans cette étude Plan Climat-Air-Energie Territorial, car il convient de **mobiliser toutes les parties prenantes de cette transition, que ce soient les collectivités, les forces vives locales et les habitants.**

Cette stratégie porte sur une orientation transversale de **mise en mouvement d'une politique énergétique et climatique d'excellence « plaine, coteaux et montagne »** et s'articule autour de cinq autres orientations thématiques que sont :

- conforter une production d'énergies renouvelables non-délocalisables,
- promouvoir la sobriété énergétique des bâtiments,
- développer des modes de déplacement économes et moins carbonés, adaptés au territoire rural et de montagne (en lien avec le Plan Global de Déplacements),
- promouvoir un développement économique résolument tourné vers la transition énergétique,
- aller vers un territoire résilient aux effets du changement climatique.

**Pour toutes demandes d'informations complémentaires :**

Contact presse :

Vincent Cabot – Chargé de mission climat-air-énergie

Courriel : [pcaet@scot-vallee-ariège.fr](mailto:pcaet@scot-vallee-ariège.fr)

Site internet : [www.scot-vallee-ariège.fr/fr/les-nouvelles-actions/plan-climat-air-energie-territorial/](http://www.scot-vallee-ariège.fr/fr/les-nouvelles-actions/plan-climat-air-energie-territorial/)





---

## DOSSIER DE PRESSE

### Le Plan Global de Déplacements (PGD)

#### *Vallée de l'Ariège : dessiner un avenir qui a du sens*

---

#### **Rappel du contexte de l'étude PGD**

Cette étude s'inscrit dans le prolongement du projet SCoT Grenelle de la Vallée de l'Ariège. Faisant suite à l'approbation du SCoT en mars 2015, les élus du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont souhaité s'engager dans une démarche d'élaboration d'un Plan Global de Déplacements (PGD) de lutte contre les gaz à effet de serre (GES) dénommé **Plan Déplacements**. Cette démarche volontaire a été rendue possible grâce aux concours techniques et financiers des partenaires institutionnels tels que l'Etat, l'ADEME Occitanie, le Département de l'Ariège.

#### **Périmètre, objectifs et enjeux de l'étude**

Le territoire du SCoT de la Vallée de l'Ariège concentre 82 000 habitants et les principales activités socio-économiques du département de l'Ariège. Près de 70 communes sur 97 ont moins de 500 habitants. Le territoire SCoT enregistre une progression de +0,5% de croissance annuelle depuis 2010.

Il s'agit d'intégrer **l'enjeu mobilité** dans une perspective d'aménagement durable du territoire, réinsuffler une nouvelle dynamique au travers d'un maillage des mobilités entre espaces urbains, périurbains et ruraux, rationaliser les déplacements en voiture particulière, développer l'utilisation de modes de transports alternatifs à l'usage individuel de la voiture, assurer un lien entre transport et développement économique et résidentiel.

Partant du constat que **la mobilité** est aujourd'hui au cœur de notre société. L'habitat, l'emploi, l'école, la famille, les loisirs, ne sont plus et ne seront plus jamais dans une proximité immédiate. Les territoires se péri-urbanisent ou se désertifient, le monde du travail se fragmente, le coût de l'énergie ne cesse d'augmenter, la





question environnementale est de plus en plus prégnante. Le territoire de la Vallée de l'Ariège ne déroge pas à ce constat.

Conscients de cette responsabilité sociétale, les élus du SCoT de la Vallée de l'Ariège ont souhaité lancer une étude pour l'élaboration d'un Plan Déplacements, démarche volontaire de planification afin de proposer aux habitants des solutions de mobilité pragmatiques, respectueuses de l'environnement et finançables.

Cette étude, les élus du SCoT l'ont souhaité transparente, ouverte aux réflexions de chacun. Ils ont souhaité qu'elle trouve un relais auprès des partenaires institutionnels et associatifs. En effet, à chaque phase de son élaboration, on doit pouvoir vérifier la faisabilité des orientations proposées et définir collectivement les actions à mettre en œuvre.

### **Réalisation et calendrier de mise en œuvre**

L'étude Plan déplacements a été confiée à l'Agence d'Urbanisme et d'Aménagement de Toulouse (AUA/T). Elle s'articule autour de 3 grandes phases :

- la réalisation d'un *Diagnostic* provisoire des besoins en mobilité actuels et à venir à horizon 2035 (octobre 2017-avril 2018) en phase de concertation jusqu'au 29 juin 2018.
- l'élaboration d'une *Stratégie* d'organisation de la mobilité et du déplacement qui soit soutenable dans les secteurs urbains et ruraux de notre territoire (mai 2018-août 2018)
- la définition d'un *Plan d'actions* pragmatique et finançable (septembre 2018-décembre 2018).

Les élus souhaitent mettre en œuvre les premières actions dès le début de l'année 2019.



Le séminaire de concertation du **mardi 03 juillet 2018** intervient au cours d'une phase charnière : celle de la définition de la **stratégie territoriale**. C'est en effet au cours de cette phase que vont être définies les pré-orientations politiques qui conduiront à la définition d'un plan d'actions portées par les EPCI membres du Syndicat de SCoT et par les différents partenaires.

Cette stratégie s'articule autour de cinq grands axes de développement :

- Organiser et développer les transports en commun.
- Accompagner l'émergence de nouvelles mobilités.
- Favoriser la pratique des modes actifs.
- Revenir à un urbanisme de proximité

- Poursuivre le développement d'un réseau viaire performant.

Ces 5 grands axes doivent concourir à la réduction des émissions des gaz à effet de serre responsable du changement climatique.

Cette stratégie doit entrer en résonance avec une organisation territoriale cohérente. En effet, la question de la gouvernance des actions qui vont découler de cette stratégie doit être posée à ce stade de la réflexion afin d'apporter une solution consensuelle et satisfaisante pour tous les territoires partenaires de l'étude.

Ce dernier séminaire de concertation a été voulu ouvert au plus grand nombre, ainsi ont été conviés : les 97 communes membres du SCoT, les Personnes Publiques Associées, l'ensemble des élus du SCoT, les territoires limitrophes, les associations environnementales agréées ou parties prenantes aux deux études, les habitants...

### **Pour toutes demandes d'informations complémentaires :**

#### Contact presse :

Muriel Giraud – chargée de mission mobilités durables

Courriel : [mobilites@scot-vallee-ariège.fr](mailto:mobilites@scot-vallee-ariège.fr)

[www.scot-vallee-ariège.fr/fr/les-nouvelles-actions/plan-deplacements-mobilites/](http://www.scot-vallee-ariège.fr/fr/les-nouvelles-actions/plan-deplacements-mobilites/)





SYNDICAT MIXTE DU SCOT DE LA VALLÉE DE L'ARIÈGE

Parc technologique "Delta Sud"

78 rue Marie Curie

09340 VERNIOLLE

05.61.60.42.91

[contact@scot-vallee-ariege.fr](mailto:contact@scot-vallee-ariege.fr)

